



Ancienneté et PSE

Par Salma02021978

Bonjour

Mon entreprise va licencier pour motif économique dans le cadre d'un Pse. Je suis en cdi dans cette entreprise depuis 2018. Pour cette même entreprise j'ai eu depuis 2001 et sans interruption des contrats de travail de type cdi , cdd et la majorité de temps en auto entrepreneur. Depuis 2001, il n'y a jamais d'interruption de contrat de travail avec mon employeur. Même en étant autr entrepreneur, mon travail ressemblait à celui des salariés. Ma question est : est ce que dans le cadre du Pse je peux demander de reconnaître mon ancienneté depuis 2001 ou seul le dernier contrat de travail est considéré.

En vous remerciant.